

Liste des activités – Descriptif détaillé en annexe

| Code activité | Libellé activité | Code activité | Libellé activité |
|--|--|---|---|
| Démolition | | | |
| 0110 | Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques sans utilisation d'explosifs ni de technique de sciage ou de carottage. | 0630 | Ouvrages d'art et d'équipement industriel en béton non soumis à l'obligation d'assurance. |
| 0120 | Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par sciage et/ou carottage, sans utilisation d'explosifs. | 0651 | Réalisation de monuments funéraires, caveaux, caveaux hors sol et cavurnes. |
| 0130 | Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques, avec utilisation d'explosifs. | Enduits-Ravalements | |
| Fondations | | 0710 | Ravalement de constructions par nettoyage. |
| 0210 | Fondations spéciales, travaux de soutènement, consolidation des sols. | 0720 | Ravalement extérieur en peinture décorative à l'exclusion des revêtements plastiques épais et semi-épais, des travaux de rénovation de toitures, et des travaux d'imperméabilisation et/ou d'étanchéité. |
| 0215 | Amélioration des sols. | 0730 | Enduits parements plastiques épais et semi-épais extérieurs, à l'exclusion des travaux d'imperméabilisation et/ou d'étanchéité. |
| 0220 | Rabattement de nappe aquifère sans reprise en sous-œuvre. Forages et sondages sans construction d'ouvrages. | 0740 | Enduits à l'exclusion des revêtements plastiques épais et semi-épais et des travaux d'imperméabilisation et/ou d'étanchéité. |
| Terrassements-VRD-Aménagements extérieurs | | 0750 | Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité des façades. |
| 0305 | Terrassements Fouilles, à l'exclusion des remblais routiers, ferroviaires, aéroportuaires, des digues, canaux, ouvrages à la mer et barrages. | Charpente et structure bois | |
| 0310 | Voirie et réseaux divers - V.R.D - (à l'exclusion des terrains et pistes de sports non couverts) réalisés à ciel ouvert : canalisations, assainissement, chaussées, trottoirs, pavage, arrosage, espaces verts. | 0810 | Charpente et structure bois. |
| 0315 | Travaux de la filière eau et environnement. | 0820 | Constructions à ossature bois, à l'exclusion des maisons. |
| 0320 | Travaux souterrains. | 0825 | Maison à ossature bois. |
| 0325 | Construction d'ouvrages maritimes, fluviaux ou lacustres. | Construction métallique | |
| 0330 | Construction de voies ferrées. | 0910 | Charpente et structure métallique. |
| 0335 | Construction de routes et pistes d'aérodromes. | 0920 | Façades-rideaux métalliques. |
| 0340 | Construction de remblais routiers, ferroviaires, aéroportuaires. | 0925 | Bardages métalliques. |
| 0345 | Terrains et pistes de sport non couverts. | 0930 | Ouvrages d'art et d'équipement industriel en construction métallique non soumis à l'obligation d'assurance. |
| 0375 | Paysagiste. | Couverture | |
| 0380 | Terrassements, à l'exclusion de toute réalisation d'ouvrage de construction. | 1010 | Couverture. |
| Echafaudages-Etaiements | | Etanchéité-Imperméabilisation | |
| 0410 | Montage, pour compte de tiers, d'échafaudages fixes, suspendus ou élévateurs, à l'exclusion des structures événementielles. | 1110 | Etanchéité de toiture, de terrasse, de balcon, de plancher intérieur et support d'étanchéité. |
| 0420 | Montage de structures événementielles pour compte de tiers. | 1120 | Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, de réservoirs et de piscines. |
| 0430 | Etaiements pour compte de tiers. | Menuiserie métallique et/ou en matériaux de synthèse (PVC) | |
| Décontamination-Traitement curatif | | 1210 | Menuiseries intérieures et extérieures métalliques et/ou en matériaux de synthèse à l'exclusion des façades-rideaux et de la réalisation complète de verrières et vérandas. |
| 0510 | Traitement de l'amiante. | 1220 | Cloisons à structure métallique. |
| 0520 | Traitement curatif (insectes xylophages, champignons). | Menuiserie bois | |
| 0530 | Assèchement des murs. | 1310 | Menuiseries intérieures et extérieures en bois à l'exclusion des façades-rideaux et de la réalisation complète de verrières et vérandas. |
| Maçonnerie-Béton armé-Béton précontraint | | 1320 | Parquets et revêtements de sol collés ou flottants à l'exclusion des revêtements souples. |
| 0605 | Maçonnerie-béton armé sauf précontraint sur site. | 1330 | Finition des parquets. |
| 0610 | Béton armé précontraint sur site. | 1340 | Façades-rideaux en bois. |
| 0615 | Dallage d'ouvrages à usage industriel ou commercial. | 1345 | Bardages bois. |
| 0620 | Ouvrages étanches en béton armé et précontraint. | | |
| 0625 | Revêtement mural agrafé, attaché ou collé. | | |



| Code activité | Libellé activité |
|---|--|
| Enveloppes extérieures | |
| 1410 | Façades-rideaux autres que bois et métal. |
| 1415 | Bardages autres que bois et métal. |
| 1420 | Structures et couvertures textiles. |
| Plâtrerie Staff Stuc | |
| 1510 | Plâtrerie, staff, stuc, gypserie. |
| Métallerie | |
| 1610 | Serrurerie, métallerie à l'exclusion de la réalisation complète de verrières et vérandas. |
| Fermetures et protections solaires | |
| 1710 | Fermetures et protections solaires. |
| Vitrerie-Miroiterie | |
| 1810 | Vitrerie, Miroiterie, à l'exclusion des façades rideaux et des vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés (VEC, VEA, VEP). |
| 1820 | Vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés (VEC, VEA, VEP). |
| Plomberie-Chauffage | |
| 1910 | Plomberie sauf fluides spéciaux et médicaux, installations sanitaires, chauffage à eau chaude ou vapeur, hors techniques de géothermie*, aérothermie* et thermique solaire*. |
| 1915 | Plomberie sauf fluides spéciaux et médicaux, installations sanitaires, chauffage à eau chaude ou vapeur, hors techniques de géothermie*, aérothermie*. |
| 1920 | Entretien, maintenance et dépannage d'appareils de production d'eau chaude sanitaire et de chauffage. |
| 1930 | Fluides spéciaux et médicaux. |
| Fumisterie | |
| 2010 | Fumisterie, Chemisage, Tubage à l'exclusion des fours et cheminées industriels, des cheminées avec insert et/ou foyer fermé et des chaufferies urbaines. |
| 2020 | Ramonage. |
| 2030 | Fumisterie, Chemisage, Tubage des cheminées avec inserts et/ou foyers fermés, des cheminées et fours industriels et des chaufferies urbaines. |
| Installations thermiques et aéraulique de génie climatique | |
| 2110 | Installations thermiques de génie climatique, installations d'aéraulique et de conditionnement d'air, à l'exclusion des techniques de géothermie* et d'aérothermie*. |
| 2115 | Installations thermiques de génie climatique, installations d'aéraulique et de conditionnement d'air, à l'exclusion des techniques de géothermie*. |
| 2117 | Géothermie*, Aérothermie*. |
| 2120 | Gestion et maintenance d'équipements thermiques et de climatisation. Hygiène des réseaux. |
| Peinture-Revêtement souples de sols et murs | |
| 2210 | Peinture et décoration d'intérieur, à l'exclusion des sols sportifs et des parquets collés ou flottants. |
| 2220 | Peinture et revêtement de sols sportifs. |
| 2230 | Peinture de rénovation de toiture. |

| Code activité | Libellé activité |
|--|---|
| Revêtement de sols et mur en matériaux durs | |
| 2310 | Revêtement de surfaces en matériaux durs, Chapes et sols coulés. |
| Isolation thermique, acoustique, frigorifique | |
| 2410 | Calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils. |
| 2420 | Isolation thermique, acoustique à l'exclusion de l'isolation thermique par l'extérieur et de l'isolation frigorifique. Isolation antivibratile des sols et massifs. |
| 2430 | Isolation thermique par l'extérieur à l'exclusion de l'isolation frigorifique. |
| 2440 | Isolation frigorifique d'ouvrages de construction. |
| 2470 | Chambres froides. |
| Agencements | |
| 2510 | Agencement de cuisines, laboratoires, salles de bains, bars et commerces à l'exclusion de la réalisation complète de verrières et vérandas. |
| 2520 | Revêtements et aménagements spéciaux y compris revêtements anti-corrosion. |
| Vérandas Verrières | |
| 2610 | Vérandas et verrières. |
| Electricité-Télécommunication | |
| 2710 | Electricité (à l'exclusion de la production d'électricité). |
| 2717 | Entretien, maintenance ou dépannage d'installations solaires. |
| 2720 | Gestion technique centralisée Téléalarme, télésurveillance, télégestion. |
| 2730 | Télécommunication, Transmission de l'information. |
| 2740 | Travaux électriques et de transmission de l'information non soumis à l'obligation d'assurance. |
| Ascensoriste | |
| 2810 | Ascenseur. |
| Piscine | |
| 2910 | Piscines métalliques. |
| 2920 | Piscines en béton. |
| 2930 | Piscines autres que métalliques ou en béton. |
| Fabricants-Négociants | |
| 3030 | Fabrication et/ou vente de matériaux de construction relevant des activités souscrites, à l'exclusion des éléments pouvant engager la responsabilité solidaire au titre de l'article 1792-4 du Code civil. |
| Photovoltaïque | |
| 3710 | Réalisation d'installations photovoltaïques, à l'exclusion des installations posées au sol et des systèmes d'étanchéité photovoltaïque. |
| 3715 | Réalisation d'installations photovoltaïques posées au sol. |
| 3720 | Etanchéité photovoltaïque. |
| Eolien | |
| 3810 | Réalisation d'installations éoliennes terrestres. |

* Pour les pompes à chaleur et l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique), utilisez, en complément, le Questionnaire Proposition dédié.



- Exercez-vous des activités autres que celles figurant dans cette liste ? Oui Non
Si Oui, lesquelles : _____

pour quel(s) chiffre(s) d'affaires ? : _____

- Exercez-vous, même à titre occasionnel, l'une des activités suivantes ? :
Promoteur immobilier (art. 1831-1 du Code civil), Marchands de biens, Vendeur d'immeuble à construire (art. 1641-1 du Code civil), Constructeur de Maison Individuelle, avec ou sans fourniture de plans, au sens de la loi 90-1129 du 19 décembre 1990, Vendeur après achèvement d'un ouvrage que vous avez construit ou fait construire, Mandataire du propriétaire de l'ouvrage, Maître d'œuvre, Bureau d'études techniques, Etudes non suivies de réalisation par vous-même ou vos sous-traitants, Contractant Général (titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre et de celui de l'ensemble des travaux de l'opération de construction) ? Oui Non

Déclarations du proposant relatives à son entreprise

Catégorie juridique (artisan, SARL, SA, ...): _____ Régime d'Auto-Entrepreneur ? Oui Non

Date de création de l'entreprise sous sa forme actuelle | | | | | | | | | |

Date de création de l'entreprise sous sa forme initiale | | | | | | | | | |

Effectif _____ (Le chef d'entreprise, ses associés, ainsi que toutes les personnes salariées travaillant dans l'entreprise)

Date de clôture de l'exercice comptable | | | | | | | | | |

- Etes-vous en redressement judiciaire ? Oui Non
• Etes-vous titulaire d'un certificat de qualification Qualibat, Qualifelec ou équivalent ? Oui Non
Si oui, joindre impérativement le certificat en cours de validité.

Déclarations du proposant relatives aux travaux réalisés par son entreprise

- Intervenez-vous dans la construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance* dont le montant prévisionnel total, frais et honoraires d'étude et de contrôle excède 15.000.000 euros H.T. ? Oui Non
• Intervenez-vous dans la construction d'ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance* dont le coût total prévisionnel excède 750.000 euros TTC et/ou au titre d'un marché excédant 150.000 euros TTC ? Oui Non
• Effectuez-vous exclusivement des travaux de technique courante au sens de la définition portée en annexe ? Oui Non
Dans la négative : veuillez décrire le procédé ou le produit (nom, fabricant, ...) ainsi que les documents d'évaluation qui les concernent (Avis, guide, ...) (pour les pompes à chaleur et l'énergie solaire, utilisez le Questionnaire Proposition complémentaire dédié) _____

- Intervenez-vous dans la construction d'ouvrages de caractère exceptionnel ou tout à fait inusuel tels que définis en annexe ? Oui Non
• En cas de travaux réalisés à l'étranger, le chiffre d'affaires de ceux-ci est toujours inférieur à 15 % de votre chiffre d'affaires global ? Oui Non

Déclarations du proposant relatives aux antécédents de son entreprise (hors création)

Nom de votre Assureur précédent _____

Votre contrat prévoyait la couverture :

- de votre responsabilité décennale ? Oui Non Si oui, numéro de contrat ? _____
• de votre responsabilité civile générale ? Oui Non Si oui, numéro de contrat ? _____
• des dommages avant réception ? Oui Non Si oui, numéro de contrat ? _____
Joindre impérativement votre (vos) dernière(s) attestation(s) d'assurance



Au cours des 5 dernières années (ou moins si votre entreprise est créée depuis moins de 5 ans), indiquez le nombre total de sinistres ainsi que leur charge globale (règlements intervenus et évaluation restante) :

| | Nombre de sinistres | Charge globale |
|---|---------------------|----------------|
| Responsabilité civile décennale ou équivalent (sous-traitant) | | |
| Responsabilité civile Générale | | |
| Dommages avant réception | | |

Joindre impérativement le relevé d'antécédents de sinistralité

- Ce précédent contrat d'assurance a-t-il fait l'objet d'une résiliation pour non-paiement total ou partiel de cotisation ? Oui Non
- Ce précédent contrat d'assurance a-t-il fait l'objet d'une résiliation pour sinistre ? Oui Non

Choix des garanties

- Garantie A : Dommages matériels à l'ouvrage et aux biens sur chantiers avant réception Oui Non
- Garantie B + C : Responsabilité civile de l'entreprise, Défense pénale et recours Oui Non
- Garantie D : Responsabilités pour les dommages de nature décennale Oui Non
- Garantie E : Garanties complémentaires à la responsabilité décennale. Oui Non

Options de garanties :

- Option 1 : A + B + C + D + E
 Option 3 : A + B + C
 Option 5 : A + D + E
 Option 7 : D
 Option 2 : B + C + D + E
 Option 4 : B + C
 Option 6 : D + E

Modulation de certains capitaux et de franchise

Quels montants de garantie souhaitez-vous choisir pour les garanties suivantes ?

- Au titre de la garantie Responsabilité civile exploitation (garantie B)
 - Dommages corporels aux préposés (§ 3.2 des DG du contrat Allianz Solution BTP)
 - 1.000.000 € (par défaut) 2.000.000 € 3.000.000 € 4.000.000 € 5.000.000 €
 - Dommages matériels et immatériels consécutifs
 - 2.500.000 € (par défaut) 5.000.000 € 7.500.000 €
- Au titre de la garantie Responsabilité civile après réception (garantie B)
 - Tous dommages confondus
 - 4.000.000 € (par défaut) 8.000.000 € 12.000.000 €



Quels montants de franchise minimale souhaitez-vous choisir ? :

- 600 € 800 € (par défaut) 1.600 € 2.400 € 3.200 €

Déclarations diverses

- Votre entreprise fait-elle partie d'un groupe ? Oui Non
 Dans l'affirmative, nom, adresse postale et site internet de la société mère _____

- Votre entreprise possède-t-elle une (des) filiale(s) ? Oui Non
 Dans l'affirmative, nom et adresse de(s) la filiale(s) : _____

- Souhaitez-vous la(les) garantir ? Oui Non
 Dans l'affirmative, veuillez établir une proposition par filiale.

- Autres déclarations relatives à votre entreprise et son activité ? : _____

Périodicité souhaitée de la cotisation

Annuelle Trimestrielle Semestrielle

Les questions figurant sur le présent document nous permettent d'apprécier le risque.

En conséquence, toute réticence, toute omission, toute réponse ou déclaration inexacte du Proposant peut entraîner l'application des sanctions prévues aux articles L. 113-8 (nullité du contrat), L. 113-9 et L. 121-5 (réduction des indemnités) du Code des assurances.

Je soussigné, certifie que les déclarations ou réponses faites aux questions figurant sur le présent document, pour servir de base au contrat, sont conformes à la réalité.

Vous reconnaissez avoir été préalablement informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de la présente demande. Elles pourront aussi être utilisées, sauf opposition de votre part, dans un but de prospection pour les produits (assurances, produits bancaires et financiers, services) distribués par les différentes sociétés et partenaires du groupe Allianz en France et leurs réseaux. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et d'opposition relatif aux données vous concernant soit en adressant votre demande à Allianz Informatique et Libertés Case courrier BS 20, place de Seine 92086 Paris La Défense Cedex, soit par fax au 01 30 68 72 51.

Je m'oppose à toute prospection commerciale

J'accepte la prospection commerciale par E-mailing, SMS, MMS

Fait à _____ le _____

Signature du Proposant

Signature et cachet de l'intermédiaire



assurance construction, caution, financement

SIREN: 500084298 - Orias: 07037769 Tél: 06 19 12 05 85

49 avenue Sainte Victoire - 13100 AIX-EN-PROVENCE

E-mail: production@opticourtage.com



Annexe

Le terme réalisation comprend pour toutes les activités du tableau la conception, la mise en oeuvre y compris la préparation des supports, la transformation, le confortement, la réparation, la maintenance, l'entretien et le montage-lestage.

Par la notion de travaux accessoires et/ou complémentaires, il faut entendre la réalisation de travaux nécessaires et indispensables à l'exécution des travaux relevant de l'activité sélectionnée.

Ces travaux répertoriés comme accessoires ou complémentaires ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel est le cas, ces travaux seront alors réputés non garantis.

| Code activité | Libellé activité | Complément activité |
|--|--|---|
| Démolition | | |
| 0110 | Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques sans utilisation d'explosifs ni de technique de sciage ou de carottage. | Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires et/ou complémentaires de maçonnerie, zinguerie, couverture, étanchéité, VRD. |
| 0120 | Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par sciage et/ou carottage, sans utilisation d'explosifs. | Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires et/ou complémentaires de maçonnerie, zinguerie, couverture, étanchéité, VRD. |
| 0130 | Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques, avec utilisation d'explosifs. | Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires et/ou complémentaires de maçonnerie, zinguerie, couverture, étanchéité, VRD. |
| Fondations | | |
| 0210 | Fondations spéciales, travaux de soutènement, consolidation des sols. | Réalisation, y compris dans le cadre de travaux de reprise en sous-oeuvre, de pieux, micro-mieux, barettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes. Cette activité comprend les travaux de rabattement de nappes, les sondages et forages, les tirants d'ancrage. Elle comprend également la réalisation de fondation autres que spéciales. |
| 0215 | Amélioration des sols. | Traitement, drainage, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques, par toutes techniques autres que pieux, micro-pieux, barettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes. Cette activité comprend la pose de géotextiles (hors géomembrane), les sondages et forages. |
| 0220 | Rabattement de nappe aquifère sans reprise en sous-oeuvre. Forages et sondages sans construction d'ouvrages. | Activité limitée au rabattement de nappe aquifère, sans réalisation d'ouvrages de construction, aux sondages et forages sans apport de matière. |
| Terrassements-VRD-Aménagements extérieurs | | |
| 0305 | Terrassements Fouilles, à l'exclusion des remblais routiers, ferroviaires, aéroportuaires, des digues, canaux, ouvrages à la mer et barrages. | Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation, à ciel ouvert, de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans les sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblais, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières), ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage, soit de permettre la réalisation d'un ouvrage. Cette activité comprend les sondages et forages. |
| 0310 | Voirie et réseaux divers - V.R.D - (à l'exclusion des terrains et pistes de sports non couverts) réalisés à ciel ouvert : canalisations, assainissement, chaussées, trottoirs, pavage, arrosage, espaces verts. | Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonomes, de voiries, de parcs de stationnement de surface, de poteaux et clotures. Réalisation d'espaces verts y compris les travaux complémentaires de maçonnerie. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de terrassement et fouilles. |
| 0315 | Travaux de la filière eau et environnement. | Réalisation d'ouvrages de captage, pompage, refoulement, relèvement, bassins d'eau de compensation, accumulation, répartition. Traitement des eaux de consommation. Réseaux d'adduction et de distribution d'eau sous pression. Réseaux d'évacuation d'eaux usées ou pluviales. Epuration des eaux usées ou résiduares. Construction de réseaux de canalisation par procédés spéciaux. |
| 0320 | Travaux souterrains. | Réalisation d'ouvrages de construction par creusement effectué autrement qu'à ciel ouvert. Cette activité comprend les terrassements, voiries et réseaux divers. |
| 0325 | Construction d'ouvrages maritimes, fluviaux ou lacustres. | Réalisation d'ouvrages à l'eau. Cette activité comprend les terrassements, voiries et réseaux divers réalisés à ciel ouvert. |



| Code activité | Libellé activité | Complément activité |
|---|--|---|
| 0330 | Construction de voies ferrées. | Réalisation de voies ferrées. Cette activité comprend les terrassements, voiries et réseaux divers réalisés à ciel ouvert. |
| 0335 | Construction de routes et pistes d'aérodromes. | Réalisation de routes et de pistes d'aérodromes et héliports. Cette activité comprend les terrassements, voiries et réseaux divers réalisés à ciel ouvert. |
| 0340 | Construction de remblais routiers, ferroviaires, aéroportuaires. | Réalisation, à ciel ouvert, de creusement et de blindage de fouilles dans les sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblais, d'enrochement non lié et de comblement ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage, soit de permettre la réalisation d'un ouvrage routier, ferroviaire ou aéroportuaire. Cette activité comprend les travaux de protection et fixation des sols contre l'érosion. |
| 0345 | Terrains et pistes de sport non couverts. | Réalisation : – de terrains et pistes de sports non couverts, – de tennis non couverts. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de terrassement, voiries et réseaux divers réalisés à ciel ouvert. |
| 0375 | Paysagiste. | Réalisation d'espaces verts. Cette activité comprend les travaux de voirie et réseaux divers, murets et soutènements inférieurs à 2 m de hauteur totale, fontaines, escaliers, poteaux et clôtures, bancs et aires de jeux. |
| 0380 | Terrassements, à l'exclusion de toute réalisation d'ouvrage de construction. | Réalisation à ciel ouvert de creusement de fouilles dans les sols. Cette activité comprend l'enlèvement des déblais ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de blindage provisoire des fouilles. |
| Echafaudages-Etaiements | | |
| 0410 | Montage, pour compte de tiers, d'échafaudages fixes, suspendus ou élévateurs, à l'exclusion des structures événementielles. | Montage pour le compte de tiers de tous échafaudages fixes, suspendus ou élévateurs, employés à la construction ou à l'entretien des constructions. |
| 0420 | Montage de structures événementielles pour compte de tiers. | Réalisation de structures événementielles démontables telles que tribunes, scènes, tours, chapiteaux. |
| 0430 | Etaiements pour compte de tiers. | Réalisation de supports provisoires de charges destinés à consolider provisoirement une construction ou une fouille. |
| Décontamination-Traitement curatif | | |
| 0510 | Traitement de l'amiante. | Retrait de l'amiante, de matériaux et produits en contenant, ainsi que leur élimination ou leur confinement, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage. |
| 0520 | Traitement curatif (insectes xylophages, champignons). | Traitement curatif des bois en oeuvre et des constructions contre les insectes à larves xylophages, les termites et les champignons dans les charpentes et les menuiseries en bois, mais aussi les sols, fondations, murs, cloisons et planchers. L'exercice de cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de remplacement d'éléments de charpente non assemblés. |
| 0530 | Assèchement des murs | Traitement des murs contre les remontées d'humidité par capillarité. Cette activité comprend les travaux préparatoires et de traitement proprement dits et les travaux accessoires et/ou complémentaires de remplacement des parements. |



| Code activité | Libellé activité | Complément activité |
|---|---|---|
| Maçonnerie-Béton armé-Béton précontraint | | |
| 0605 | Maçonnerie-béton armé sauf précontraint sur site. | Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierres naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonnerie de coulage, hourdage, hors revêtement mural extérieur agrafé, attaché ou collé, à l'exclusion de la réalisation complète de vérandas et de piscines et à l'exclusion de la réalisation de parois de soutènement autonomes d'une hauteur de plus de 4 mètres. Cette activité comprend : <ul style="list-style-type: none"> – les enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, le ravalement en maçonnerie, le briquetage, le pavage, les travaux de chapes et dallages à l'exclusion des dallages industriels et des dallages de centres commerciaux d'une surface supérieure à 400m², les fondations autres que pieux, micro-pieux, barettes, parois moulées, palplanches, ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> – terrassement, drainage et canalisations enterrées, complément d'étanchéité des murs enterrés, pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure, pose de matériaux contribuant à l'isolation extérieure par procédés mécaniques à l'exclusion de tout procédé collé, pose de renforts de bois ou de métal nécessitée par l'ouverture de baies et les reprises en sous-oeuvre, démolition et VRD, pose d' huisseries, pose d'éléments simples de charpente, pose de charpente préfabriquée et pose de tuiles canal à l'exclusion de tout autre matériau de couverture, plâtrerie, carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, calfeutrement de joints, – construction, réparation et entretien d'âtres et foyers ouverts à l'exclusion des fours et cheminées industriels, la réalisation de conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel, le ravalement et la réfection de souches hors combles, la construction de cheminées à usage domestique et individuel à l'exclusion des foyers fermés et inserts. |
| 0610 | Béton armé précontraint sur site. | Mise en œuvre de béton armé précontraint mis en tension sur chantier. |
| 0615 | Dallage d'ouvrages à usage industriel ou commercial. | Réalisation de chapes rapportées, de revêtement de sol et de dallage d'ouvrages à usage industriel ou commercial. |
| 0620 | Ouvrages étanches en béton armé et précontraint. | Réalisation d'ouvrages en béton, y compris leur étanchéité, destinés à contenir des liquides, à l'exclusion des piscines. |
| 0625 | Revêtement mural agrafé, attaché ou collé. | Réalisation de revêtement mural minéral agrafé, attaché ou collé à l'exclusion des vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés (VEC, VEA, VEP) |
| 0630 | Ouvrages d'art et d'équipement industriel en béton non soumis à l'obligation d'assurance. | Réalisation de ponts, pylônes, ouvrages de croisement, passages souterrains exécutés à ciel ouvert, ouvrages de production, stockage et distribution d'énergie, stations de pompage et de traitement des eaux, égouts et collecteurs réalisés à ciel ouvert, ouvrages de traitement de résidus urbains, de déchets industriels et d'effluents. |
| 0651 | Réalisation de monuments funéraires, caveaux, caveaux hors sol et cavurnes. | Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : terrassement, démolition, accès, soutènement et étanchéité. |
| Enduits-Ravalements | | |
| 0710 | Ravalement de constructions par nettoyage. | Réalisation de travaux de nettoyage des constructions par procédés mécaniques, physiques ou chimiques. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de menuiserie. |
| 0720 | Ravalement extérieur en peinture décorative à l'exclusion des revêtements plastiques épais et semi-épais, des travaux de rénovation de toitures, et des travaux d'imperméabilisation et/ou d'étanchéité. | Réalisation de travaux de peinture décorative extérieure, à l'exclusion des revêtements plastique épais et semi épais, des travaux de rénovation de toitures et des travaux d'imperméabilisation et/ou d'étanchéité. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de menuiserie. |
| 0730 | Enduits parements plastiques épais et semi-épais extérieurs, à l'exclusion des travaux d'imperméabilisation et/ou d'étanchéité. | Réalisation de revêtements plastique épais et semi épais extérieurs, à l'exclusion des travaux d'imperméabilisation et/ou d'étanchéité. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de menuiserie. |



| Code activité | Libellé activité | Complément activité |
|------------------------------------|---|--|
| 0740 | Enduits à l'exclusion des revêtements plastiques épais et semi-épais et des travaux d'imperméabilisation et/ou d'étanchéité. | Réalisation d'enduits à l'exclusion des revêtements plastiques épais et semi-épais et des travaux d'imperméabilisation et/ou d'étanchéité. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de menuiserie. |
| 0750 | Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité des façades. | Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1, I2, I3 et systèmes d'étanchéité à base de polymères de classe I4. Cette activité comprend les travaux d'étanchéité des sols d'ouvrages lorsqu'ils dominent les parties non closes de l'ouvrage, de calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air, d'isolation thermique par l'extérieur. |
| Charpente et structure bois | | |
| 0810 | Charpente et structure bois. | Réalisation de charpentes, structures et ossatures à base de bois à l'exclusion des façades rideaux. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – couverture, bardage, châssis divers lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature, – supports de couverture ou d'étanchéité, – plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, – planchers et parquets, – isolation thermique et acoustique liée à l'ossature ou à la charpente, – traitement préventif et curatif des bois, – mise en oeuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers. La réalisation complète de vérandas est exclue de cette activité. |
| 0820 | Constructions à ossature bois, à l'exclusion des maisons | Réalisation de l'ensemble des éléments en bois ou dérivé de bois, à l'exclusion des façades rideaux. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, – menuiserie intérieure et extérieure, – isolation thermique et acoustique, – traitement préventif et curatif des bois, – traitement des bois en oeuvre contre les insectes xylophages, – mise en oeuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers. La réalisation complète de vérandas est exclue de cette activité. |
| 0825 | Maison à ossature bois | Réalisation de l'ensemble des éléments en bois ou dérivé de bois. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, – menuiserie intérieure et extérieure, – isolation thermique et acoustique, – traitement préventif et curatif des bois, – traitement des bois en oeuvre contre les insectes xylophages, – mise en oeuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers. La réalisation complète de vérandas est exclue de cette activité. |
| Construction métallique | | |
| 0910 | Charpente et structure métallique. | Réalisation de charpentes, structures et ossatures métalliques à l'exclusion des façades rideaux. Cette activité comprend les travaux de reprise en sous-œuvre, touchant à la structure métallique à l'exclusion de ceux concernant la maçonnerie ou le béton armé, ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – couverture, bardage, châssis divers lorsque ceux-ci sont métalliques et directement fixés à l'ossature, – supports de couverture ou d'étanchéité, – protection et traitement contre la corrosion, – traitement pour la stabilité au feu par peinture ou flocage, – isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente. Sont exclues de cette activité : – la réalisation complète de vérandas, – la mise en oeuvre de panneaux destinés à l'isolation frigorifique des ouvrages. |



| Code activité | Libellé activité | Complément activité |
|--------------------------------------|---|--|
| 0920 | Façades-rideaux métalliques | Réalisation de façades rideaux métalliques y compris la mise en place des éléments de remplissage à l'exclusion des vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés (VEC, VEA, VEP) . Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – vitrage (sauf VEC, VEA, VEP), habillage, liaison et calfeutrement, – mise en œuvre des éléments de remplissage, de fermetures intégrées, de matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité. |
| 0925 | Bardages métalliques | Réalisation de bardages métalliques par mise en oeuvre de clins ou de panneaux avec ou sans incorporation d'isolants. Cette activité comprend les travaux de vêtiture ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – vitrage (sauf VEC, VEA, VEP), habillage, liaison et calfeutrement, – mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique. |
| 0930 | Ouvrages d'art et d'équipement industriel en construction métallique non soumis à l'obligation d'assurance. | Réalisation de ponts fixes ou mobiles, pylônes, téléphériques, ouvrages de production, de stockage ou de distribution d'énergie. |
| Couverture | | |
| 1010 | Couverture. | Réalisation en tous matériaux (hors structure textile) y compris par bardeau bitumé, de couverture, vêtage, vêtiture. Cette activité comprend également les travaux de : – zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, – pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture), – pose de capteurs solaires, hors réalisation de l'installation électrique ou thermique, – réalisation d'isolation et écran sous toiture, – ravalement et réfection des souches hors combles, – installation de paratonnerres, ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – étanchéité de technicité courante à partir de feutres bitumés ou de chapes souples, collés, à l'exclusion de toute étanchéité photovoltaïque , pour la mise hors d'eau de bâtiments, la surface mise en oeuvre par chantier étant limitée à 50 m ² , – étanchéité des sous-toitures nécessitée par l'emploi de certains matériaux ou par des conditions de mise en oeuvre particulières, – bardages verticaux dans les mêmes matériaux que l'entreprise met en oeuvre pour ses travaux de couverture – pose de matériaux contribuant à l'isolation thermique des couvertures et bardages réalisés, – remplacement d'éléments de charpente non assemblés, – travaux de maçonnerie et d'enduits limités aux raccords nécessaires entre la couverture et le gros oeuvre. |
| Etanchéité-Imperméabilisation | | |
| 1110 | Etanchéité de toiture, de terrasse, de balcon, de plancher intérieur et support d'étanchéité. | Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse, balcons, planchers intérieurs par mise en oeuvre de matériaux bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité. Cette activité comprend, dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en oeuvre de matériaux d'isolation, et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que ceux complétant l'étanchéité des ouvrages. Elle comprend la réalisation des travaux d'étanchéité de parois enterrées, de zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, de châssis de toit (y compris exutoires en toiture), de pose de membranes d'étanchéité photovoltaïques, hors réalisation de l'installation électrique. |
| 1120 | Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, de réservoirs et de piscines. | Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelages d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint. Cette activité comprend les travaux préparatoires, et ceux de protection et de traitement de tous les joints. |



| Code activité | Libellé activité | Complément activité |
|---|--|--|
| Menuiserie métallique et/ou en matériaux de synthèse (PVC) | | |
| 1210 | Menuiseries intérieures et extérieures métalliques et/ou en matériaux de synthèse à l'exclusion des façades-rideaux et de la réalisation complète de verrières et vérandas. | Réalisation de menuiseries métalliques et en matériaux de synthèse extérieures, y compris leur revêtement de protection. Réalisation de menuiseries intérieures dans les mêmes matériaux, y compris leur revêtement de protection, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, revêtements, escaliers et gardes corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> – mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, – calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie, – mise en oeuvre des fermetures et protections solaires intégrées ou non, – d'habillage et de liaison intérieures et extérieures, – la réalisation éventuelle d'éléments décoratifs incorporés aux menuiseries, ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> – vitrerie et miroiterie à l'exclusion des vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés – alimentation, commandes et branchements électriques éventuels, – mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité. |
| 1220 | Cloisons à structure métallique. | Réalisation de cloisons à structure métallique démontables, amovibles ou mobiles, quelle que soit la nature du matériau de remplissage, y compris les menuiseries incorporées à la cloison. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> – planchers surélevés, – plafonds suspendus. |
| Menuiserie bois | | |
| 1310 | Menuiseries intérieures et extérieures en bois à l'exclusion des façades-rideaux et de la réalisation complète de verrières et vérandas. | Réalisation de menuiseries extérieures en bois, y compris leur revêtement de protection. Réalisation de menuiseries intérieures en bois, y compris leur revêtement de protection, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, revêtements, escaliers et gardes corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> – mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, – calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie, – mise en oeuvre des fermetures et protections solaires intégrées ou non, – d'habillage et de liaison intérieures et extérieures, ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> – vitrerie et miroiterie à l'exclusion des vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés, – alimentation, commandes et branchements électriques éventuels, – mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité, – traitement préventif et curatif des bois, – remplacement d'éléments de charpente non assemblés. |
| 1320 | Parquets et revêtements de sol collés ou flottants à l'exclusion des revêtements souples. | Réalisation de parquets et revêtements de sol collés ou flottants à l'exclusion des revêtements souples , en bois, matériaux de synthèse ou naturels, y compris leur revêtement de protection. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> – mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique et acoustique, – traitement préventif et curatif des bois. |
| 1330 | Finition des parquets. | Réalisation du replanissage, ponçage, mise en teinte, encaustiquage et vernissage des parquets. |
| 1340 | Façades-rideaux en bois | Réalisation de façades rideaux en bois y compris la mise en place des éléments de remplissage, à l'exclusion des vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés (VEC, VEA, VEP). Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> – vitrage (sauf VEC, VEA, VEP), habillage, liaison et calfeutrement, – mise en oeuvre des éléments de remplissage, de fermetures intégrées, de matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité. |



| Code activité | Libellé activité | Complément activité |
|---|--|---|
| 1345 | Bardages bois | Réalisation de bardages bois par mise en oeuvre de clins ou de panneaux avec ou sans incorporation d'isolants. Cette activité comprend les travaux de vêture ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – vitrage (sauf VEC, VEA, VEP), habillage, liaison et calfeutrement, – mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique. |
| Enveloppes extérieures | | |
| 1410 | Façades-rideaux autres que bois et métal | Réalisation de façades rideaux autres que bois et métal , y compris la mise en place des éléments de remplissage à l'exclusion des vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés (VEC, VEA, VEP) . Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – vitrage (sauf VEC, VEA, VEP), habillage, liaison et calfeutrement, – mise en oeuvre des éléments de remplissage, de fermetures intégrées, de matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité. |
| 1415 | Bardages autres que bois et métal | Réalisation de bardages autres que bois et métal par mise en oeuvre de clins ou de panneaux avec ou sans incorporation d'isolants. Cette activité comprend les travaux de vêture ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – vitrage (sauf VEC, VEA, VEP), habillage, liaison et calfeutrement, – mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique. |
| 1420 | Structures et couvertures textiles | Réalisation de superstructures et couvertures à base de membranes textiles tendues ou gonflées. Cette activité comprend la réalisation des structures complémentaires en support bois, métal ou autres matières ainsi que tous les éléments d'évacuation d'eaux nécessaires. |
| Plâtrerie Staff Stuc | | |
| 1510 | Plâtrerie, staff, stuc, gypserie. | Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre en intérieur. Cette activité comprend la mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité, ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – menuiseries intégrées aux cloisons, – revêtement en carreaux et panneaux de faïence, – ravalement et réfection de souches hors combles, – réalisation de conduits de fumée et de ventilation à usage domestique en boisseaux ou en matériaux relevant de la technologie du plâtre. |
| Métallerie | | |
| 1610 | Serrurerie, métallerie à l'exclusion de la réalisation complète de verrières et vérandas. | Réalisation de serrurerie et métallerie à partir de câbles, de profilés de tôle en tous métaux ou en matériaux de synthèse. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – protection contre les risques de corrosion, – installation et raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements, – mise en oeuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, – mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité, – scellements nécessaires à la pose. |
| Fermetures et protections solaires | | |
| 1710 | Fermetures et protections solaires. | Réalisation de fermetures et de protections solaires, hors production d'électricité . Cette activité comprend l'installation des mécanismes et boîtiers de commande ainsi que leurs raccordements électriques. |
| Vitrerie-Miroiterie | | |
| 1810 | Vitrerie, Miroiterie, à l'exclusion des façades rideaux et des vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés (VEC, VEA, VEP). | Réalisation de travaux à partir de produits verriers, y compris les produits en résine ou en plastique, les polycarbonates à l'exclusion des façades-rideaux et des vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés (VEC, VEA, VEP) . Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires d'encadrement des éléments verriers. La réalisation complète de vérandas est exclue de cette activité. |



| Code activité | Libellé activité | Complément activité |
|----------------------------|--|---|
| 1820 | Vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés (VEC, VEA, VEP). | Réalisation d'éléments de remplissage et de façades selon les techniques de vitrages extérieurs collés, attachés ou parclosés (VEC, VEA, VEP). |
| Plomberie-Chauffage | | |
| 1910 | Plomberie sauf fluides spéciaux et médicaux , installations sanitaires, chauffage à eau chaude ou vapeur, hors techniques de géothermie, aérothermie et thermique solaire. | Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage), de réseaux de fluide ou de gaz, hors techniques de géothermie, aérothermie et thermique solaire. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> – évacuation des gaz brûlés des appareils de production d'eau chaude, – platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, – chapes de protection des installations de chauffage, – tranchées, trous de passage, saignées et raccords, – calorifugeage, isolation thermique et acoustique, – raccordement électrique du matériel, – réalisation de gouttières, descentes eaux pluviales et solins. Cette activité ne concerne pas les fluides médicaux ou spéciaux c'est à dire autres que l'eau, les gaz combustibles domestiques et les effluents. |
| 1915 | Plomberie sauf fluides spéciaux et médicaux , installations sanitaires, chauffage à eau chaude ou vapeur, hors techniques de géothermie, aérothermie. | Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage) y compris par technique solaire thermique, de réseaux de fluide ou de gaz, hors techniques de géothermie et aérothermie et hors pose de capteurs solaires intégrés. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> – évacuation des gaz brûlés des appareils de production d'eau chaude, – platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, – chapes de protection des installations de chauffage, – tranchées, trous de passage, saignées et raccords, – calorifugeage, isolation thermique et acoustique, – raccordement électrique du matériel. – réalisation de gouttières, descentes eaux pluviales et solins. Cette activité ne concerne pas les fluides médicaux ou spéciaux c'est à dire autres que l'eau, les gaz combustibles domestiques et les effluents. |
| 1920 | Entretien, maintenance et dépannage d'appareils de production d'eau chaude sanitaire et de chauffage. | |
| 1930 | Fluides spéciaux et médicaux. | Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de fluides médicaux ou spéciaux, c'est à dire autres que l'eau, les gaz combustibles domestiques et les effluents. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> – platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, – chapes de protection des installations de chauffage, – tranchées, trous de passage, saignées et raccords, – calorifugeage, isolation thermique et acoustique, – raccordement électrique du matériel. |
| Fumisterie | | |
| 2010 | Fumisterie, Chemisage, Tubage à l'exclusion des fours et cheminées industriels, des cheminées avec insert et/ou foyer fermé et des chaufferies urbaines. | Réalisation (hors fours et cheminées industriels et chaufferies urbaines) de systèmes d'évacuation des produits de combustion. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> – construction et installation d'âtres et foyers, – construction de socles de chaudières, – pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> – raccords d'enduits divers, – calorifugeage des conduits, – revêtements en carreaux et panneaux de faïence, – réfection des souches. |
| 2020 | Ramonage. | |



| Code activité | Libellé activité | Complément activité |
|---|---|--|
| 2030 | Fumisterie, Chemisage, Tubage des cheminées avec inserts et/ou foyers fermés, des cheminées et fours industriels et des chaufferies urbaines. | Réalisation de systèmes d'évacuation des produits de combustion. Réalisation d'ouvrage de construction de fours industriels, d'incinération et de crémation y compris leurs cheminées. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> – construction et installation d'âtres et foyers, – construction de socles de chaudières, – pose de carreaux réfractaires et céramiques, ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> – raccords d'enduits divers, – calorifugeage des conduits, – revêtements en carreaux et panneaux de faïence. – réfection des souches. |
| Installations thermiques et aéraulique de génie climatique | | |
| 2110 | Installations thermiques de génie climatique, installations d'aéraulique et de conditionnement d'air, à l'exclusion des techniques de géothermie et d'airothermie. | Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C), de renouvellement et traitement de l'air, de rafraîchissement, hors techniques de géothermie et airothermie et hors pose de capteurs solaires intégrés. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> – platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, – chapes de protection des installations de chauffage, – tranchées, trous de passage, saignées et raccords, – calorifugeage, isolation thermique et acoustique, – raccordement électrique du matériel, – installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées. |
| 2115 | Installations thermiques de génie climatique, installations d'aéraulique et de conditionnement d'air, à l'exclusion des techniques de géothermie. | Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C), de renouvellement et traitement de l'air, de rafraîchissement, d'installations d'airothermie et de poêles à bois ou granules, hors techniques de géothermie et hors pose de capteurs solaires intégrés. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> – platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, – chapes de protection des installations de chauffage, – tranchées, trous de passage, saignées et raccords, – calorifugeage, isolation thermique et acoustique, – raccordement électrique du matériel, – installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées. |
| 2117 | Géothermie, Airothermie. | Réalisation d'installations de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire par les techniques utilisant les énergies géothermique et airothermique, avec tous types de fluides. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> – sondage, forage et terrassement, – platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, – tranchées, trous de passage, saignées et raccords, – calorifugeage, isolation thermique et acoustique, – raccordement électrique du matériel, – chape de protection de l'installation de chauffage, – installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C). |
| 2120 | Gestion et maintenance d'équipements thermiques et de climatisation. Hygiène des réseaux. | |
| Peinture-Revêtement souples de sols et murs | | |
| 2210 | Peinture et décoration d'intérieur, à l'exclusion des sols sportifs et des parquets collés ou flottants. | Réalisation de travaux intérieurs de peinture, de papier peint, de plafonds tendus, de revêtements souples, avec ou sans support textile, en tous matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre relevant des mêmes techniques de mise en oeuvre. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> – menuiserie, – revêtements faïence, – nettoyage, – isolation acoustique et thermique. |



| Code activité | Libellé activité | Complément activité |
|--|---|---|
| 2220 | Peinture et revêtement de sols sportifs. | Réalisation de peinture et revêtements de sols sportifs. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – nettoyage, – isolation acoustique et thermique. |
| 2230 | Peinture de rénovation de toiture. | Réalisation de peinture de rénovation de toiture, à l'exclusion des travaux de couverture et d'étanchéité. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de nettoyage. |
| Revêtement de sols et mur en matériaux durs | | |
| 2310 | Revêtement de surfaces en matériaux durs, Chapes et sols coulés. | Réalisation de revêtement de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels, hors revêtement mural extérieur agrafé, attaché ou collé , chapes et sols coulés. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes, – étanchéité sous carrelage non immergé, – protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence. |
| Isolation thermique, acoustique, frigorifique | | |
| 2410 | Calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils. | Réalisation du calorifugeage des tuyauteries, circuits et appareils. L'exercice de cette activité comprend également les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – traçage électrique, – peinture anticorrosion, – bardages protecteurs d'isolants. |
| 2420 | Isolation thermique, acoustique à l'exclusion de l'isolation thermique par l'extérieur et de l'isolation frigorifique. Isolation antivibratile des sols et massifs. | Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de : – isolation thermique intérieure de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages, – isolation acoustique et traitement acoustique par la mise en oeuvre de matières ou matériaux adaptés, – calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils. |
| 2430 | Isolation thermique par l'extérieur à l'exclusion de l'isolation frigorifique.. | Réalisation, y compris revêtements et menuiseries, d'isolation thermique par l'extérieur de murs et toitures de tous ouvrages, quelle que soit la technique utilisée. Calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils. |
| 2440 | Isolation frigorifique d'ouvrages de construction. | Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de : – isolation frigorifique des locaux de toute capacité et fonctionnant à toutes températures, – calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils. |
| 2470 | Chambres froides. | Réalisation de chambres froides dont l'enveloppe ne participe pas au clos et couvert de l'ouvrage de construction et dont la fonction exclusive est de permettre une activité professionnelle dans l'ouvrage de construction. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils. |
| Agencements | | |
| 2510 | Agencement de cuisines, laboratoires, salles de bains, bars et commerces à l'exclusion de la réalisation complète de verrières et vérandas. | Réalisation d'agencement et décoration intérieure de cuisines, laboratoires, salles de bains, bars et commerces. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de menuiserie, réalisation des supports, plomberie, sanitaires, électricité, ventilation/extraction et fumisterie, peinture intérieure, revêtement intérieur de sols et de murs, nettoyage. |
| 2520 | Revêtements et aménagements spéciaux y compris revêtements anti-corrosion. | Réalisation de revêtements antirayonnement, de calfeutrements métalliques, de protection anticorrosion et d'étanchéité de cuvelages et réservoirs métalliques. |
| Vérandas Verrières | | |
| 2610 | Vérandas et verrières. | Réalisation complète de vérandas et verrières. Cette activité comprend les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – maçonnerie, – revêtement de sol, – calfeutrement et joints d'étanchéité, – peinture et protection contre les risques de corrosion, – installation et raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements. |



| Code activité | Libellé activité | Complément activité |
|--------------------------------------|---|---|
| Electricité-Télécommunication | | |
| 2710 | Electricité (à l'exclusion de la production d'électricité) . | Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccordement et l'installation d'appareils fonctionnant à l'électricité. Cette activité comprend l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C) et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre, ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de : – tranchées, trous de passage, saignées et raccords, – chapes de protection des installations de chauffage. Cette activité ne comprend pas la réalisation d'installations de production d'électricité. |
| 2717 | Entretien, maintenance ou dépannage d'installations solaires | Travaux d'entretien, de maintenance et/ou de dépannage d'installations solaires photovoltaïques ou thermiques, intégrées ou non au bâti. Cette activité ne comprend pas la réalisation de travaux de pose ou de remplacement de capteurs solaires. |
| 2720 | Gestion technique centralisée Téléalarme, télésurveillance, télégestion. | Réalisation de systèmes de gestion technique centralisée d'installations thermiques et de climatisation, téléalarme, télésurveillance, télégestion et de détection d'intrusion, ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de tranchées, trous de passage, saignées et raccords. |
| 2730 | Télécommunication, Transmission de l'information. | Réalisation de réseaux de télécommunication et de transmission de l'information. Cette activité comprend la pose d'antennes ou paraboles, ainsi que les travaux accessoires et/ou complémentaires de tranchées, trous de passage, saignées et raccords. |
| 2740 | Travaux électriques et de transmission de l'information non soumis à l'obligation d'assurance. | Réalisation de lignes et réseaux aériens, postes de distribution, caténaires, centrales publiques, canalisations électriques souterraines, signalisation, éclairage public. |
| Ascensoriste | | |
| 2810 | Ascenseur. | Réalisation d'ascenseur, de monte-charge, monte-personne, escalier mécanique et trottoir roulant, y compris les organes et équipements nécessaires à leur fonctionnement. |
| Piscine | | |
| 2910 | Piscines métalliques. | Réalisation de piscines métalliques y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation, hors technique de géothermie et aérothermie et hors pose de capteurs solaires. |
| 2920 | Piscines en béton. | Réalisation de piscines en béton y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation, hors technique de géothermie et aérothermie et hors pose de capteurs solaires. |
| 2930 | Piscines autres que métalliques ou en béton. | Réalisation de piscines autres que métalliques ou en béton y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation, hors technique de géothermie et aérothermie et hors pose de capteurs solaires. |
| Fabricants-Négociants | | |
| 3030 | Fabrication et/ou vente de matériaux de construction relevant des activités souscrites, à l'exclusion des éléments pouvant engager la responsabilité solidaire au titre de l'article 1792-4 du Code civil | |



| Code activité | Libellé activité | Complément activité |
|-----------------------|---|--|
| Photovoltaïque | | |
| 3710 | Réalisation d'installations photovoltaïques, à l'exclusion des installations posées au sol et des systèmes d'étanchéité photovoltaïque | <p>Réalisation d'installations photovoltaïques, notamment par mise en oeuvre en toiture ou en façade de systèmes photovoltaïques constitués de modules rigides, à l'exclusion des installations posées au sol et des systèmes d'étanchéité photovoltaïque.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la mise en oeuvre des capteurs photovoltaïques, – la réalisation des installations et branchements électriques associés, – les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations, le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants, le raccordement au réseau public, – les raccords d'étanchéité et l'étanchéité, avec les éléments assurant le clos et le couvert, correspondant au passage des fixations, des câbles, des jonctions des modules rigides entre eux, – la protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité, <p>ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – structures légères de support de panneaux solaires, – renforcement de structures existantes, – installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement, – zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, – réalisation d'écran sous-toiture, – installation de paratonnerre, – sécurisation du site. |
| 3715 | Réalisation d'installations photovoltaïques posées au sol | <p>Réalisation d'installations photovoltaïques dont la structure support repose directement sur le sol.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations, – le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants, – la protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas de coupure d'électricité, <p>ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – terrassements et VRD, – structures de support de panneaux solaires, y compris fondations et gros oeuvre associés. |
| 3720 | Etanchéité photovoltaïque | <p>Réalisation d'installations photovoltaïques par mise en oeuvre en toiture de systèmes photovoltaïques constituées d'un revêtement d'étanchéité et d'une membrane souple photovoltaïques assemblés de manière irréversible en usine ou sur chantier.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations, – le raccordement et la mise au point des systèmes de régulation et de transformation correspondants, – l'étanchéité, avec les éléments assurant le clos couvert, correspondant au passage des fixations, des câbles, des jonctions des modules entre eux, – la protection contre les surtensions, la foudre et le découplage du réseau en cas d'électricité, <p>ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement. |



| Code activité | Libellé activité | Complément activité |
|---------------|--|--|
| Eolien | | |
| 3810 | Réalisation d'installations éoliennes terrestres | <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – terrassement et VRD, – fondations y compris fondations spéciales, – gros oeuvre et maçonnerie, – fabrication et mise en oeuvre des mâts, – mise en oeuvre des nacelles, des moyeux et pales, y compris tout composant technique tel que couplage, multiplicateur, alternateur, transformateur, moteur d'orientation, système de refroidissement, – installations électriques, y compris convertisseur, transformateur, armoire de commande, – raccordement au réseau public, <p>ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – installations parafoudre, – installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement, – sécurisation du site. |

Définitions

Ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance (article L. 243-1-1 du Code des assurances)

I. Les ouvrages maritimes, lacustres, fluviaux, les ouvrages d'infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires, héliportuaires, ferroviaires, les ouvrages de traitement de résidus urbains, de déchets industriels et d'effluents, ainsi que les éléments d'équipement de l'un ou l'autre de ces ouvrages.

Les voiries, les ouvrages piétonniers, les parcs de stationnement, les réseaux divers, les canalisations, les lignes ou câbles et leurs supports, les ouvrages de transport, de production, de stockage et de distribution d'énergie, les ouvrages de stockage et de traitement de solides en vrac, de fluides et liquides, les ouvrages de télécommunications, les ouvrages sportifs non couverts, ainsi que leurs éléments d'équipement, sauf si l'ouvrage ou l'élément d'équipement est accessoire à un ouvrage soumis à l'obligation d'assurance.

II. Les ouvrages existant avant l'ouverture du chantier, à l'exception de ceux qui, totalement incorporés dans l'ouvrage neuf, en deviennent techniquement indivisibles.

Ouvrages soumis à l'obligation d'assurance

Tous les ouvrages de construction autres que ceux énumérés ci-dessus.

Travaux de technique courante

Il s'agit des travaux réalisés avec des procédés ou des produits :

- soit traditionnels ou normalisés et conformes aux règles en vigueur, c'est-à-dire aux normes françaises homologuées (NF DTU ou NFEN), aux règles professionnelles acceptées par la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P*) ou aux normes publiées par les organismes de normalisation des autres Etats membres de l'Union Européenne ou des Etats parties à l'Accord sur l'espace Economique Européen offrant un degré de sécurité et de pérennité équivalent à celui des normes françaises,
- soit non traditionnels, sous condition qu'ils aient fait l'objet, au jour de la passation du marché, :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA) valide et non mis en observation par la C2P**,
 - d'un Avis Technique (ATec) valide et non mis en observation par la C2P**,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable, ne valant que pour le chantier mentionné,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(Ces documents sont publiés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, l'Agence Qualité Construction (AQC) ou tout autre organisme habilité par la Commission Ministérielle créée par l'Arrêté du 2 décembre 1969)



* Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

** Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com)

Travaux de caractère exceptionnel

Il s'agit des travaux exécutés pour la réalisation d'ouvrages qui comportent une ou plusieurs des particularités suivantes :

Grande portée :

1. Pour le bois : porte-à-faux supérieur à 15 m (20 m pour le bois lamellé collé).
Portée entre nu des appuis supérieure à 50 m pour les poutres et 80 m pour les arcs.
2. Pour le béton : porte-à-faux supérieur à 20 m.
Portée entre nu des appuis supérieure à 50 m pour les poutres et 100 m pour les arcs.
3. Pour l'acier : porte-à-faux supérieur à 25 m.
Portée entre nu des appuis supérieure à 50 m pour les poutres et 100 m pour les arcs.

Grande hauteur :

1. Hall sans plancher intermédiaire : hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 35 m.
2. Bâtiment à étages, réfrigérants, réservoirs : hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 60 m.
3. Cheminées des bâtiments : hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 100 m.
4. Tours hertziennes : hauteur totale de l'ouvrage (au-dessus du point le plus bas du sol entourant l'ouvrage) supérieure à 100 m.

Grande capacité :

1. Cuves, réservoirs, châteaux d'eau, piscines, dont la capacité excède 2.000 m³.
2. Batterie de silos comportant des cellules d'une capacité unitaire supérieure à 2.000 m³ et silos comportant une cellule unique d'une capacité supérieure à 5.000 m³.

Grande profondeur :

1. Parties enterrées lorsque la hauteur de celles-ci (au-dessous du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage) est supérieure à 15 m.
2. Pieux (ou puits de fondations) de plus de 30 m après recépage.

Grande longueur :

1. Tunnels et galeries forées dans le sol d'une section brute de percement supérieure à 80 m² et d'une longueur totale supérieure à 1000 m.
2. Ouvrages de franchissement routier ou ferroviaire d'une longueur totale de culée à culée supérieure à 100 m, chaque travée n'excédant pas 50 m.

Travaux de caractère tout à fait inusuel

Il s'agit de travaux concernant des ouvrages caractérisés par des exigences fonctionnelles tout à fait inusuelles dans les techniques de réalisation des ouvrages. Il s'agit notamment d'exigences :

- d'invariabilité absolue des fondations (ex. : fondations de cyclotron, de synchrotron...);
- d'étanchéité absolue (ex. : cuves de « pile-piscine »);
- de résistance à des vibrations ou effets calorifiques intenses (ex. : bancs d'essais de réacteurs);
- de planéité avec des tolérances exceptionnellement strictes des dalles destinées à servir d'aires de stockage (ex. : dalle de fond d'un silo masse).

